

sur la sécurité de la vieillesse pour l'année financière terminée le 31 mars 1971, conformément à l'article 26 de ladite loi, chapitre O-6, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 283-1/204).

Par M. Munro,—Rapport (en français et en anglais) sur l'administration de la Loi sur les allocations aux jeunes pour l'année financière terminée le 31 mars 1971, conformément à l'article 13 de ladite loi, chapitre Y-1, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 283-1/262).

Par M. Pelletier, membre du conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) des musées nationaux du Canada pour l'année financière terminée le 31 mars 1971, conformément à l'article 22 de la Loi sur les musées nationaux du Canada, chapitre N-12, S.R.C., 1970, de même qu'un état des comptes et des opérations financières certifié par l'auditeur général. (Document parlementaire n° 283-1/300).

Par M. Pelletier,—Rapport (en français et en anglais) du Centre national des Arts pour l'année financière

terminée le 31 mars 1970, conformément à l'article 17 de la Loi sur le Centre national des Arts, chapitre N-2, S.R.C., 1970, de même qu'un état financier certifié par l'auditeur général. (Document parlementaire n° 283-1/179).

Par M. Pelletier,—Rapport (en français et en anglais) de la Compagnie des jeunes Canadiens pour l'année financière terminée le 31 mars 1971, conformément à l'article 25 de la Loi portant création de la Compagnie de jeunes Canadiens, chapitre C-26, S.R.C., 1970, de même qu'un état des comptes et des opérations financières certifié par l'auditeur général. (Document parlementaire n° 283-1/113A).

---

A 10 h. 17 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.